

Arrêté fédéral
approuvant le rapport de gestion
et les comptes de l'Office suisse de compensation
pour l'année 1968

(Du 26 juin 1969)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de gestion et les comptes de l'Office suisse de compensation pour l'année 1968;

vu le rapport du Conseil fédéral du 30 avril 1969¹⁾,

arrête:

Article unique

Le rapport de gestion et les comptes de l'Office suisse de compensation pour l'année 1968 sont approuvés.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 5 juin 1969

Le président, **C. Clavadetscher**

Le secrétaire, **Sauvant**

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 26 juin 1969

Le président, **M. Aebischer**

Le secrétaire, **F. Koehler**

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 26 juin 1969

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Huber

